

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre pastorale et mandement de Mgr, l'archevêque de Montréal sur la célébration de la fête du Sacré-Coeur. — III Correspondance romaine. — IV Le christianisme, source de vie. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Ordinations de la Trinité.

OFFICES DE L'EGLISE**Le dimanche 9 juin**

Messe basse du III dimanche (2e or. des Ss. Prime et Félicien, 3e libre), ou du Sacré-Coeur (mém. du dim.).

Messe chantée du SACRE-COEUR, **double de 1e cl.**; mém. du III dimanche; préf. de la Croix; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Marguerite et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**Le dimanche 16 juin**

Diocèse de Montréal. — Du 10 juin, sainte Marguerite (l'Acadie); du 13, saint Antoine de Padoue (Montréal et Longueuil); du 14, saint Basile le Grand; du 21, saint Louis de Gonzague; du 28, saint Irénée.

Diocèse d'Ottawa. — Du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Perkins).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 11 juin, saint Barnabé (-Sud); du 13, saint Antoine (de-Richelieu).

Diocèse de Trois-Rivières. — Du 11 juin, saint Barnabé; du 13, saint Antoine (Louiseville); du 22, saint Paulin.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 13 juin, saint Antoine (Lennoxville).

Diocèse de Nicolet. — Du 13 juin, saint Antoine (la Baie); du 20, saint Sylvere.

Diocèse de Valleyfield. — Du 16 juin, saint Jean-François-Régis; du 21, saint Louis de Gonzague.

Diocèse de Pembroke. — Du 13 juin, saint Antoine (Bois-Francs, Chalk-River et Madawaska).

Diocèse de Joliette. — Du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Lavaltrie); du 19, sainte Julienne.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 16, saint Jean-François-Régis (Lac-des-Ecorces).

Diocèse d'Haileybury. — Du 13 juin, saint Antoine de Padoue (Timmins).
J. S.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

SUR LA

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

PAUL BRUCHESI, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique
archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Nous vivons une époque excessivement troublée. L'univers entier est bouleversé depuis près de quatre ans par la plus meurtrière des guerres. Et non seulement les peuples s'acharnent les uns contre les autres dans une effroyable tuerie, mais encore, au sein de plusieurs nations, des conflits éclatent qui les divisent elles-mêmes en factions adverses.

Parce que les hommes ont voulu s'éloigner de Dieu, ils ont perdu peu à peu le sens des vertus de justice et de charité, et celles-ci disparues, les instincts mauvais, ceux surtout d'orgueil et de domination, se sont donné libre cours. Humainement parlant, rien ne permet d'espérer bientôt la fin de cette terrible mêlée. Tout laisse prévoir au contraire qu'elle se prolongera encore, fauchant la fleur de la jeunesse, brisant le coeur des épouses et des mères, tarissant les ressources de nombreux pays.

Aussi,
çait le pa
nos esprit
de ses ori
empereur
prépara
voici qu'
C'est le C
et qui bri
lui nous d
demander

Vous le
du la gue
Elu évêqu
en nous re
re vénéré
ciellement
pendu dar
cette cons
venir.

Ce geste
depuis lor
effet bien
l'empresse
munion le
total de la
leurs fami
les usines
que les ad
mander de
der, et qui
dès les dél
En agis

Aussi, dans cette suprême détresse, les paroles que prononçait le pape Léon XIII en 1899, s'imposent plus que jamais à nos esprits : " A l'époque, écrivait-il, où l'Eglise, toute proche de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre emblème béni et divin s'offre à nos yeux. C'est le Coeur très sacré de Jésus sur lequel se dresse la croix, et qui brille d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui nous devons placer toutes nos espérances ; nous devons lui demander et attendre de lui le salut des hommes. "

Vous le savez, nos très chers frères, nous n'avons pas attendu la guerre actuelle pour nous tourner vers le Sacré-Coeur. Elu évêque le jour même de sa fête, nous nous sommes arrêté, en nous rendant à Rome quelques mois plus tard, au sanctuaire vénéré de Paray-le-Monial. Là, nous avons consacré officiellement notre diocèse au Coeur de Jésus. Un *ex-voto*, suspendu dans la chapelle même des apparitions, et qui contient cette consécration écrite de notre main, en perpétue le souvenir.

Ce geste de votre premier pasteur vous l'avez, vous-mêmes, depuis longtemps, ratifié par vos actes. C'est une chose en effet bien connue et dont nous nous réjouissons vivement que l'empressement des fidèles de ce diocèse à faire la sainte communion le premier vendredi du mois, à s'enrôler dans l'Apostolat de la prière et les ligues du Sacré-Coeur, à lui consacrer leurs familles et leurs municipalités, à ériger sa statue dans les usines et sur les places publiques. Personne aussi n'ignore que les admirables jeunes gens qui vinrent un jour nous demander de bénir l'Association catholique qu'ils voulaient fonder, et qui groupe maintenant l'élite de la jeunesse, se mirent dès les débuts sous son divin patronage.

En agissant ainsi, d'ailleurs, vous restiez fidèles, nos très

chers frères, aux traditions que nous ont léguées nos pères. La dévotion au Sacré-Coeur se rencontre au berceau de la Nouvelle-France. Avec le sens catholique profond qui les caractérisait, les fondateurs de ce pays comprirent combien cette dévotion tenait à l'essence même du christianisme. N'est-elle pas en effet le culte de l'amour, le geste de l'homme émerveillé des bienfaits du Coeur de Jésus à son égard et s'efforçant de lui en témoigner sa reconnaissance? Or, toute la religion n'est-elle pas là? Un évêque français la définissait récemment "l'amour de Dieu qui s'incline jusqu'à l'homme, l'amour de l'homme qui remonte jusqu'à Dieu".

Rien d'étonnant donc que le culte du Sacré-Coeur ait dans notre pays des racines si profondes, qu'il soit depuis longtemps en honneur dans nos familles. Mais les événements actuels nous portent à l'intensifier encore en nous, à nous attacher surtout aux pratiques que Notre-Seigneur nous a recommandées comme lui étant particulièrement chères. Or il en est une qui lui plaît entre toutes. Les grâces dont il promet de la récompenser en font foi. C'est la célébration de sa fête. Écoutons les paroles qu'il adressa lui-même à la bienheureuse Marguerite-Marie: "Je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière, pour honorer mon coeur en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels." Et aussitôt après: "Je te promets que mon coeur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur et qui permettront qu'il lui soit rendu."

Voilà bien, nous semble-t-il, la pratique qui peut nous obtenir le soulagement de nos maux. Elle ne vous était pas, nos très chers frères, inconnue. Plusieurs d'entre vous célébraient déjà d'une façon ou d'une autre le jour du Sacré-Coeur. Dans

chaque église, il l'avouer, la fête pas eu non plus, et l'éclat qui lui que cette année v famille y prit pa renouveler sa ec actes demandés p de honorable.

Quelle joie pou chacun de nous, s prochaient de la dans le même esp les autels, et en prompte et décis Qu'un représenta ces actes.

Toute la journé Coeur. N'en est-i qu'on aime? Les p tamment vers lui f jour-là au Sacré-C le simple repos m te, voire chaque s de l'offrande init plus haut: répare Sacrement et obt de supplications 1 Nous nous pern l'importance de bi Seigneur. Il y va de notre pays, du s'il le veut, peut r

chaque église, il y avait quelque cérémonie. Mais il faut bien l'avouer, la fête n'a pas été jusqu'ici assez générale. Elle n'a pas eu non plus, ordinairement du moins, le caractère spécial et l'éclat qui lui conviennent. C'est pourquoi nous voudrions que cette année une véritable célébration eût lieu, que chaque famille y prit part, qu'elle en profitât pour se consacrer ou renouveler sa consécration, qu'elle posât surtout les deux actes demandés par Notre-Seigneur : la communion et l'amende honorable.

Quelle joie pour le divin Coeur et quelles bénédictions pour chacun de nous, si le 7 juin prochain, tous les catholiques s'approchaient de la sainte Table et faisaient amende honorable, dans le même esprit de réparation, pour les injures reçues sur les autels, et en vue d'obtenir la même grâce : la cessation prompte et décisive de l'horrible guerre qui nous opprime. Qu'un représentant au moins de chaque famille accomplissè ces actes.

Toute la journée d'ailleurs devrait être la journée du Sacré-Coeur. N'en est-il pas ainsi au foyer quand on fête quelqu'un qu'on aime ? Les pensées et les actes ne convergent-ils pas constamment vers lui ? Il faudrait donc, dès le lever, offrir tout ce jour-là au Sacré-Coeur. Les travaux, les prières, les sacrifices, le simple repos même, tout ce que chaque heure, chaque minute, voire chaque seconde, contient se trouvera ainsi, en vertu de l'offrande initiale, fait pour lui, aux intentions indiquées plus haut : réparer les indignités commises à l'égard du Saint-Sacrement et obtenir enfin la paix. Ce sera comme un assaut de supplications universelles.

Nous nous permettrons d'insister, nos très chers frères, sur l'importance de bien célébrer cette fête, comme la désire Notre-Seigneur. Il y va du bonheur de nos familles, de la prospérité de notre pays, du bien général des peuples. Le Sacré-Coeur, s'il le veut, peut redonner au monde l'équilibre qu'il a perdu.

Il le voudra si nous-mêmes nous le voulons, si nous faisons pression pour ainsi dire sur sa volonté, si nous lui prouvons par nos actes la sincérité de nos supplications et de notre amour.

Tendons toutes nos énergies dans un effort suprême, unissons nos coeurs dans un hommage réparateur et filial, et le jour tant désiré du règne de la charité et de la justice luira enfin sur le monde.

En conséquence, le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

1. Dans toutes les églises et chapelles du diocèse où l'on fait l'office public, il y aura, le 7 juin prochain, messe solennelle ;

2. Le Très Saint-Sacrement sera exposé toute la journée ;

3. Le soir, une pieuse cérémonie clôturera la fête ; on y lira l'amende honorable et la consécration au Sacré-Coeur.

Que les fidèles soient instamment invités par leurs pasteurs à prendre part à ces cérémonies et à s'approcher, le matin, de la sainte Table.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le vingt-six mai mil neuf cent dix-huit.

✠ PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

EMILE LAMBERT, prêtre, *chancelier*.

COR



ETTE fois
soit déjà
mier pa

Quand, l'année pr
sur les champs de
que doublé à la fi
sent faire les All
leux, il leur faud
gins, ils ne pourr
précipitera sur la

Mais, au lieu d
tout le monde pa
ce qui tourmente
kaiser, qui a cert
sûrement l'Allema
se du monde, mai
convient de recon
davantage. Sa mé
des cabanons pour
rois. L'Angleterr
Hélène pour Nag
facile à trouver,
prendre.

Le problème qu
c'est celui de l'ap
tainement au déti
tion, quand elle v
contre ses émigra
les produits dont
constituée à New

CORRESPONDANCE ROMAINE

Pâques 1918.



ETTE fois, nous pouvons chanter l'alleluia ! Que ce soit déjà la victoire, certes non ; mais c'est un premier pas. Chaque jour qui passe est une avance. Quand, l'année prochaine, douze cent mille Américains seront sur les champs de bataille de l'Europe, nombre qui sera presque doublé à la fin de l'année 1919, que voulez-vous que puissent faire les Allemands ? Ils ont beau être fiers et orgueilleux, il leur faudra mettre les pouces. Malgré tous leurs engins, ils ne pourront pas résister à l'avalanche colossale qui se précipitera sur la Silésie.

Mais, au lieu de parler de la guerre, dont naturellement tout le monde parle, je voudrais dire aujourd'hui un mot de ce qui tourmente l'âme allemande, et par-dessus tout celle du kaiser, qui a certes des défauts considérables, et qui perdra sûrement l'Allemagne pour avoir voulu qu'elle fût la maîtresse du monde, mais qui a des qualités indéniables aussi, qu'il convient de reconnaître d'autant plus que nous en souffrons davantage. Sa mégalomanie confine à la folie. Mais, s'il y a des cabanons pour les pauvres hères, il n'y en a point pour les rois. L'Angleterre, il y a un siècle, avait bien trouvé Sainte-Hélène pour Napoléon. De nos jours l'île serait peut-être facile à trouver, mais le Napoléon allemand est encore à prendre.

Le problème qui se dresse devant l'Allemagne économique, c'est celui de l'après-guerre. La paix faite, et elle le sera certainement au détriment de l'Allemagne, que fera sa population, quand elle verra tous les peuples se défendre aussi bien contre ses émigrants, qui sont une race d'espions, que contre les produits dont elle voudrait inonder le monde ? Déjà s'est constituée à New York une ligue monstre pour *boycotter* l'Al-

Allemagne. Elle aurait, dit-on, plus de vingt-huit millions d'adhérents. Peu importe le nombre ! L'essentiel, c'est que l'idée est lancée et qu'elle fera d'autant plus son chemin qu'il y aura plus de mois à s'écouler avant la signature de la paix. Voilà la situation de fait. Aux premiers jours de la guerre, Anatole France, un libre-penseur, allemand de cœur, écrivait : " La France victorieuse tendrait la main à son ennemi vaincu ! " L'explosion d'indignation dans la presse française fut telle qu'Anatole France dut se retirer sous sa tente, en déclarant que les Français étaient incapables de comprendre sa prose.

* * *

Le Souverain Pontife a envoyé récemment à l'épiscopat autrichien une réponse à la lettre que lui avaient adressée les évêques de ce pays réunis à Vienne pour leur congrès annuel. Cette réponse parle des malheurs de la guerre, des efforts que le Saint-Siège a faits et ne cesse de faire pour en adoucir les rigueurs, et elle exprime le vœu *ut deponantur et odia — que, une fois les armes déposées, on dépose aussi les haines*. Cette phrase, peu remarquée à l'origine, commença à faire du bruit. Une certaine presse affirme que le pape fait en cela le jeu de l'Allemagne, qu'il prépare son relèvement économique en invitant les alliés à abaisser les barrières commerciales que leurs peuples auraient la pensée de dresser à leurs frontières. Ce serait, d'après eux, prendre ouvertement parti pour l'Allemagne et contrebalancer les effets de la victoire de nos armes par celle de la lutte économique que nous devrions se laisser poursuivre sans entraves chez nous par l'Allemagne. Dans cette série d'interprétations on trouve un peu toute la gamme des sentiments, depuis l'injure jusqu'à l'excuse plaidant les circonstances atténuantes. Cependant il faut bien distinguer entre la haine, qui est un sentiment antichrétien, et des mesures de précaution, qui sont d'autant plus légitimes que le besoin en est plus urgent. Les alliés, après

avoir défendu le
 lait s'en emparer,
 merce. Vaincue su
 la coupable conmi
 telle qu'au bout d
 guérie des maux
 en aurait préparé
 français nous rap
 comme s'ils étaier
 vient d'agir avec
 quins ". Pas de h
 dre toutes nos me
 point sur le terrai
 forme d'indemnit
 bienveillante. C
 interprétée la pa
 certainement aller
 de l'impartialité al
 ment confiné.

Et puis, Benoît
 que le grand minis
 fend pas aux alliés
 de bataille, ne sau
 économique par tou
 instant que le So
 non deponantur et
 entier ! C'est bien
 cateur et qu'il aur
 Non, le Souverain
 mander après la gu
 ce sentiment inté
 nous porte, non pas
 soit, contre nos ex

t millions d'ad-
c'est que l'idée
nin qu'il y aura
la paix. Voilà
guerre, Anatole
écrivait: " La
nemi vaincu! "
nçaise fut telle
te, en déclarant
endre sa prose.

l'épiscopat au-
ent adressée les
congrès annuel.
, des efforts que
r en adoucir les
armis deponan-
, on dépose aussi
origine, commen-
rme que le pape
pare son relève-
sser les barrières
ensée de dresser
prendre ouverte-
cer les effets de
économique que
ves chez nous par
ons on trouve un
l'injure jusqu'à
es. Cependant il
n sentiment anti-
nt d'autant plus
Les alliés, après

avoir défendu leur sol contre l'hégémonie allemande qui vou-
lait s'en emparer, devront contre elle aussi défendre leur com-
merce. Vaincue sur les champs de bataille, elle prendrait, avec
la coupable connivence des alliés, une revanche économique
telle qu'au bout de vingt années, non seulement elle se serait
guérie des maux de la guerre qu'elle a déchaînée, mais elle
en aurait préparé une autre dix fois plus terrible. Un dicton
français nous rappelle " qu'il faut croire tous les hommes
comme s'ils étaient de parfaits gentilshommes et qu'il con-
vient d'agir avec eux comme s'ils étaient tous de fieffés co-
quins ". Pas de haine, c'est entendu! Mais nous devons pren-
dre toutes nos mesures pour que l'Allemagne ne nous batte
point sur le terrain économique et ne nous repasse pas, sous
forme d'indemnités, l'argent qu'elle aura arraché à notre
bénévole bêtise. C'est dans ce sens que doit être entendue et
interprétée la parole pontificale. Y voir autre chose serait
certainement aller contre la pensée du pape et le faire sortir
de l'impartialité absolue dans laquelle il s'est toujours stricte-
ment confiné.

Et puis, Benoît XV pouvait-il dire autre chose? Est-il autre
que le grand ministre de la charité? Or, la charité, qui ne dé-
fend pas aux alliés de résister à l'Allemagne sur les champs
de bataille, ne saurait leur défendre de résister sur le terrain
économique par tous les moyens en leur pouvoir. Supposez un
instant que le Souverain Pontife eut dit *ut depositis armis*
non deponantur et odia, quel *tolle* dans la presse de l'univers
entier! C'est bien alors qu'il serait sorti de son rôle de pacifi-
cateur et qu'il aurait pris parti entre tous les partis en cause.
Non, le Souverain Pontife a parfaitement bien fait de recom-
mander après la guerre l'extinction des haines, c'est-à-dire de
ce sentiment intérieur contraire à la charité chrétienne qui
nous porte, non pas à nous défendre, par quelque moyen que ce
soit, contre nos ennemis, mais à les haïr. Les alliés restent

libres d'élever les barrières commerciales qu'ils jugeront utiles, et ils pourront *boycotter* à leur aise les produits allemands. Cela n'a rien de contraire à la charité dont Dieu nous fait un précepte et que le Saint-Père rappelle dans sa lettre à l'épiscopat autrichien.

DON ALESSANDRO.

LE CHRISTIANISME, SOURCE DE VIE



E n'est pas un effet du hasard que la natalité soit en raison directe de l'intensité de la foi religieuse qu'elle soit élevée là où les convictions chrétiennes sont vivaces, et tout à fait insuffisante là où règne l'indifférence! Lorsque le Christ s'est défini lui-même la vie, il n'a pas voulu seulement parler de la vie surnaturelle. L'histoire des nations et des sociétés nous prouve qu'il est encore un principe de vie naturelle et que sa doctrine est pour les peuples une source de fécondité matérielle et morale.

Pour assurer la continuité et la multiplication de l'humanité, le créateur a mis en chacun de nous cet instinct physique et ce sentiment si fort de l'amour qui entraînent tout être à se survivre à lui-même en appelant des enfants à la vie, et il a voulu que cet instinct et que ce sentiment ne fussent pas détournés de leur objet. Le jeune homme doit conserver intactes ses énergies créatrices, jusqu'au jour où le mariage l'appellera à fonder une famille, et la religion lui fait un devoir absolu de ne pas les gaspiller dans des aventures qui dégradent à la fois le corps et l'âme.

Ah! si, au lieu de suivre la morale facile du monde, qui veut que " jeunesse se passe ", si, au lieu d'être corrompus par le matérialisme abject qui prêche la liberté de l'amour, assimilant l'homme à l'animal, nos jeunes Français étaient fidèles au sixième et au neuvième commandements, s'ils venaient pui-

ser dans la pratique le bouillonnement de la jeunesse dans son développement, son progrès deviendrait pas se fonder d'avance à la stérilité.

Quand comprennent-ils la première condition de la religion, avec sa pureté retentissante contre l'assaut du matérialisme?

Elle seule nous enseigne le mariage. Tandis que le matérialisme et le christianisme ne font aucune considération définie par M. Joazeur en un pareil sujet, la dépopulation est la fraude la plus facile. Aucun nombre n'est blâmable. Ou de ce, voilà ce que la loi impérative catégorique bien plus de naissances de trois naissances le moyen de prévenir, contraire on méconnaîtra la natalité aux pratiques né-

L'Eglise ne se gale dans toute son application. Elle à la pratique reli-

ser dans la pratique des sacrements la force de résister au bouillonnement des passions, notre race ne serait pas arrêtée dans son développement par ces tares physiologiques dont les progrès deviennent de plus en plus inquiétants, et on ne verrait pas se fonder des foyers que l'inconduite a condamnés d'avance à la stérilité.

Quand comprendra-t-on que la chasteté de la jeunesse est la première condition de la fécondité du mariage et que seule la religion, avec sa puissance surnaturelle, peut prescrire la pureté contre l'assaut des passions aveugles ?

Elle seule nous apprend encore à observer la sainteté du mariage. Tandis que les coutumes mondaines et les doctrines du matérialisme enseignent ou tolèrent le libertinage conjugal, le christianisme pose aux époux une règle absolue dont aucune considération ne saurait les dispenser. Elle a été ainsi définie par M. Jordan dans l'étude, aussi précise que possible en un pareil sujet, où il expose le point de vue catholique contre la dépopulation : " Ce qui est toujours interdit, dit-il, ce sont les fraudes conjugales, eût-on par ailleurs dix enfants. Aucun nombre n'est suffisant si les moyens qui le limitent sont blâmables. Ou des rapports conjugaux loyaux ou la continence, voilà ce que la morale dit aux époux... Si donc on écoute l'impératif catégorique de la morale, il s'ensuivra, à coup sûr, bien plus de naissances qu'aujourd'hui et ordinairement plus de trois naissances par famille, sans d'ailleurs que personne ait le moyen de prévoir ni le droit de prescrire un chiffre. Si au contraire on méconnaît la loi ou si on la viole, rien n'empêchera la natalité de baisser... On ne fera jamais leur part aux pratiques néo-malthusiennes. "

L'Eglise ne se contente pas de prêcher cette morale conjugale dans toute son austérité, elle veille aussi à sa rigoureuse application. Elle n'admet à ses sacrements et, par conséquent, à la pratique religieuse, que les époux fidèles à ces préceptes

et ne faisant rien pour arrêter la natalité et limiter la fécondité de leur foyer. Et n'en doutons pas, c'est l'une des raisons réelles, mais non avouées, qui écartent tant de personnes de la confession... C'est aussi ce qui explique pourquoi les familles les plus riches d'enfants sont celles où les parents s'efforcent de mettre le plus possible en harmonie leurs actes avec leurs croyances.

Quoi qu'en disent nos adversaires, l'Eglise n'impose pas plus à la volonté de l'homme des lois tyranniques qu'à son intelligence des dogmes absurdes. Elle donne les raisons de ses préceptes. Ses représentants autorisés ont maintes fois exposé la morale du foyer, en adaptant leurs explications aux besoins de leur temps. C'est la préoccupation qu'a eue le Père Gillet, lorsqu'il a écrit un livre qui devrait être le bréviaire de toute famille chrétienne—*L'Eglise et la famille, population, dépopulation, repopulation*. Avec une science théologique éprouvée et une connaissance approfondie des idées philosophiques contemporaines, il montre les deux ennemis qui menacent, à l'heure présente, la constitution même de la famille.

Le premier, c'est le *sociologisme* qui, rapportant tout à la société, "fonde le droit sur le fait", préparant ainsi le triomphe de la force et l'écrasement de toutes les énergies individuelles et collectives "sous les forces contraignantes de la société". Le second est l'*individualisme* qui, "en posant en principe l'autonomie absolue du moi même droit à l'anarchie, car il est synonyme d'égoïsme, au sens équivoque de ce mot, où tous les désirs de l'homme se confondent, ont la même valeur et, par conséquent, le même droit à leur réalisation envers et contre tout". (p. 32)

Dans les pages qui forment la deuxième partie de son livre, pages où s'unissent une fine psychologie, une connaissance exacte de notre société et une solide doctrine morale, le Père Gillet montre le mal profond que l'individualisme a fait à la

famille
vices de
tion du

L'Eg
mesure
dans u
société
seignen
déducti
Gillet
foyer, c
dans l'
sent la
De ces
ducatio
telligen
à mieu
rés au
tront n
de l'im
pureté
festée p
dité.

Qu'oi
quoi, en
christia
en la ré

La (

Lund

Merc
Vend
Dima

famille, y développant, par les moyens les plus variés, tous les vices dont la résultante est la stérilité du foyer et la dépopulation du pays.

L'Eglise seule peut les combattre, non pas en revenant aux mesures sociologiques qui ont fait faillite, mais en conciliant dans une harmonieuse synthèse les droits et les devoirs de la société et de l'individu et en établissant, à la lumière des enseignements divins, la hiérarchie des devoirs. Poursuivant ses déductions et les appliquant au problème de la famille, le Père Gillet montre que le mariage indissoluble et la fécondité du foyer, conditions essentielles de la repopulation, sont à la fois dans l'ordre naturel et dans l'ordre divin, parce qu'ils réalisent la raison d'être de la famille, de l'enfant et de la société. De ces principes solidement établis, il tire tout un système d'éducation qui, en fortifiant la volonté et en éclairant l'intelligence, apprendra aux familles à mieux connaître et à mieux pratiquer leur devoir essentiel. Mieux préparés au mariage, jeunes gens et jeunes filles en connaîtront mieux les graves obligations et ne s'étonneront pas de l'importance toute particulière que l'Eglise attache à la pureté du foyer et de la réprobation qu'elle a toujours manifestée pour le libertinage qui en réduit volontairement la fécondité.

Qu'on lise *L'Eglise et la famille*, et l'on comprendra pourquoi, en ce temps de stérilité volontaire, nous signalons dans le christianisme la vraie source de vie qui doit peupler la France en la régénérant.

JEAN GUIRAUD.

La Croix de Paris.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|----------|---------|-------------------------------|
| Lundi | 10 juin | — Saint-Benoît. — Chambly. |
| Mercredi | 12 " | — Boucherville. |
| Vendredi | 14 " | — Ville Saint-Paul. |
| Dimanche | 16 " | — Tétraultville. |

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

MESSE SANS SERVANT

On dit que le nouveau droit canonique est très sévère au sujet du servant de messe et qu'il taxe de péché mortel celui qui célèbre sans servant. Mais nous serons alors assez souvent privé de célébrer, lorsque le servant nommé fait défaut, arrive en retard ou même manque sans se faire remplacer.

Vous consultez sans doute, sur un rapport verbal, ou si vous avez lu le texte du nouveau droit, vous ne l'avez pas comparé au droit précédent, c'est-à-dire à l'enseignement qu'on trouve dans les manuels de liturgie ou de théologie, ou même dans les diverses revues ecclésiastiques. De fait, je ne vois rien de changé dans le code sur ce point. Toutefois il est une distinction importante qu'on ne met pas toujours assez en évidence. On peut considérer séparément dans le servant, la personne qui sert le prêtre et la personne qui répond au prêtre. Habituellement la même personne accomplit ces deux fonctions. Mais il arrive quelquefois ou que le servant trop jeune ne sait pas faire certains répons plus longs et plus difficiles à retenir, tout en sachant présenter les burettes et transporter le missel, ou, d'autre fois, qu'un servant, sachant ses répons de la messe, sera trop petit pour transporter un missel de grande dimension avec son pupitre. Dans le premier cas, il y a un servant sans répondant. Dans le second cas, le répondant n'est pas servant ou ne remplit qu'une partie de la fonction du servant. Dans ces deux cas, le prêtre peut répondre ou se servir lui-même. On peut aussi concevoir le cas où manquent et le servant et le répondant, ce qui oblige le prêtre à remplacer l'un et l'autre. On comprend que l'Eglise soit plus sévère dans ce troisième

cas que dans les de
rement au prêtre c
dis qu'elle permet
se répondre avec j

Les auteurs énum
indult, un prêtre p
sont 1o la nécessité
viatique à un mala
brant seul) ne peu
ter à la messe un j
3o si le servant se
Le nouveau droit i
manière générale r
(sous-entendu ni r
y aurait péché mo
dant, hors les cas i
cas se présente plu
afin que les prêtres
tage de célébrer. C
dult ou le commen
veau droit ne dit n
brer ainsi, il se co
sans servant ni ré
ministro qui eidem

En dehors de ces
éviter un péché gra
où il suffit d'une r
parce que la défen
autres jours où l'o
ou pour l'avantag
fidèles dans l'église

cas que dans les deux autres, qu'elle ne permette que très rarement au prêtre de célébrer sans servaut ni répondant, tandis qu'elle permettra plus souvent un prêtre de se servir ou de se répondre avec l'aide d'un répondant ou d'un servaut.

Les auteurs énumèrent trois cas où, hors la concession d'un indult, un prêtre peut célébrer sans servaut ni répondant. Ce sont 1o la nécessité de célébrer pour procurer la réception du viatique à un malade en danger; 2o si le peuple (ou le célébrant seul) ne peut autrement satisfaire au précepte d'assister à la messe un jour de fête d'obligation ou un dimanche; 3o si le servaut se retire pendant la messe et ne revient pas. Le nouveau droit ne mentionne pas ces cas, mais exige d'une manière générale une cause grave pour célébrer sans servaut (sous-entendu ni répondant). D'après l'opinion commune, il y aurait péché mortel à célébrer ainsi sans servaut ni répondant, hors les cas indiqués ici. Dans les pays de mission où ce cas se présente plus souvent, les évêques obtiennent un indult afin que les prêtres ne soient pas privés trop souvent de l'avantage de célébrer. Chacun suit alors les limites tracées par l'indult ou le commentaire donné par l'ordinaire. Mais le nouveau droit ne dit même pas qu'il y aurait péché grave à célébrer ainsi, il se contente de défendre aux prêtres de célébrer sans servaut ni répondant (*Sacerdos missam ne celebret sine ministro qui eidem inserviat et respondeat*).

En dehors de ces trois cas où il faut une cause grave pour éviter un péché grave, il y a des circonstances plus fréquentes où il suffit d'une raison légitime, quoiqu'elle ne soit pas grave, parce que la défense est *sub levi* seulement. Ce sont tous les autres jours où l'on désire célébrer pour sa propre dévotion, ou pour l'avantage d'une communauté, pour un groupe de fidèles dans l'église paroissiale, *justa de causa* dit le nouveau

droit. Un recteur d'église, une supérieure de couvent doivent faire leur possible pour s'assurer la présence d'un servant-répondant à la messe. Mais lorsque, par accident, le servant-répondant manque, on peut se contenter d'un répondant ou d'un servant exclusivement, le prêtre accomplissant lui-même l'autre fonction, ou de se servir, ou de se répondre. Le cas qui se présente le plus souvent, hors les missions, est celui où le servant manque dans un couvent. La sacristine dans ce cas dispose au coin de l'épître, sur l'autel ou sur un guéridon très rapproché, le plateau des burettes avec le manuterge (et le plateau spécial, s'il y en a un), et répond elle-même de la nef ou de la sacristie et assez haut, si elle est éloignée, pour être entendue du prêtre. Dans ce cas, une femme ne peut jamais se placer dans le chœur ou le sanctuaire, selon l'ancien comme le nouveau droit.

Ainsi, il n'y a rien de changé à l'enseignement précédent par le nouveau droit. J. S.

ORDINATIONS DE LA TRINITE

Le samedi, 25 mai 1918, Mgr l'archevêque a conféré, dans son église-cathédrale, l'ordre sacré de la prêtrise à quinze diacres, tous du diocèse de Montréal. Voici les noms des nouveaux ordonnés :

MM. Bachand (René), Bérard (Adrien), Bertrand (Jean), Chagnon (Honoré), Cormier (Louis), Deschênes (Jean-Baptiste), Forget (Almanzor), Germain (Philippe), Jasmin (Ludger), Joly (Rodolphe), Leclerc (Armand), Loranger (Lucien), Pariseau (Gustave), Préville (Rosaire) et Thuot (Georges).